

FO

LA FORCE SYNDICALE

MTES
MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MCT
MINISTÈRE DE
LA COHÉSION DES
TERRITOIRES



Mai 2017

Décrypt'-in**FO**: Prestation sociale « repas » PPCR...un nouveau recul évité de justesse !

De quoi parle-t-on ?

FO n'a cessé de dénoncer les effets néfastes de PPCR (protocole « parcours professionnels, carrière et rémunérations ») sur de nombreux éléments de la carrière des agents, mais aussi sur des effets de seuil pouvant intervenir dans le cadre de certaines prestations telle que la prestation repas. **Certains agents se trouvant exclus de son bénéfice suite à reclassement dans les nouvelles grilles...sans pour autant gagner plus, loin s'en faut !**

En conséquence, les représentants Force Ouvrière au sein d'instances telles le CCAS (Comité Central d'Action Sociale) pour nos ministères, et le CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) pour la Fonction Publique dans son ensemble, ont exigé **la revalorisation de l'indice de base de déclenchement de cette prestation fixée depuis des années à l'indice INM 466.**

Les combats menés par Force Ouvrière ont enfin abouti : une [circulaire](#) de la Fonction Publique relative à l'indice brut de référence applicable à la prestation-repas, dont l'entrée en vigueur intervient à compter du 1er avril 2017, relève l'indice brut de référence pour l'attribution de la prestation-repas en fonction des reclassements issus de PPCR **afin de maintenir un plafond d'éligibilité identique à celui constaté avant sa mise en œuvre.**

→ **Les nouveaux seuils d'éligibilité progressivement applicables à compter du 1er avril 2017 sont donc les suivants:**

- l'IB 559 pour l'année 2017, correspondant à l'INM 474 ;
- l'IB 563 pour l'année 2018, correspondant à l'INM 477 ;
- l'IB 567 à compter du 1er janvier 2019, correspondant à l'INM 480.



Pour Force Ouvrière ceci n'est qu'un premier pas. En effet **il reste à relever le montant de cette prestation notoirement insuffisante.** Un montant qui reste encore du niveau de l'aumône : 1,22€ alors que le pris des repas dans les restaurants administratifs ou inter-administratifs ne cesse d'augmenter !

Un combat que vos représentants FO dans les différentes instances prolongeront dans les mois à venir!